



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 28 janvier 2016

Membres du Bureau en exercice : 29

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 7.1, 7.2, 5.1

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h10.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.3), M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON (jusqu'au 7.2), M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE (jusqu'au 7.2), M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN (à partir du 1.2.1), M. Serge RUTKOWSKI, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.2.1), M. Marcel FELT (à partir du 1.2.1), M. Daniel HUOT, M. Fabrice TAILLARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 7.2), M. Pierre CONTOZ

**Etaient absents** : Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUSS, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Alain LORIGUET

**Secrétaire de séance** : M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote** :

**Mandants** : F. PRESSE (à partir du 1.2.1), D. SCHAUSS, M. DONEY, P. DUCHEZEAU, Y. DELARUE (à partir du 5.1)

**Mandataires** : A. POULIN (à partir du 1.2.1), P. CURIE, C. BARTHELET, E. MAILLOT, J. KRIEGER (à partir du 5.1)

**Délibération n°2016/003084**

**Rapport n°7.2 - Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 - Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »**

**Fonds d'aide aux écoles de musique 2016 -  
Attribution de subventions aux écoles de musique dites « locales »**

**Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Soutien et animation du réseau d'enseignement musical : fonds d'aides EM + programme d'animation »	Montant de l'opération : 27 244 €
<b>Sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020</b>	

**Résumé :**

Le Grand Besançon poursuit son soutien aux écoles de musique sur la base de l'évolution du fonds d'aide présenté lors du Conseil de Communauté du 17 décembre 2015.

11 dossiers ont été déposés dont une école de musique est déclarée inéligible et une association se yerra présentée lors de la délibération relative aux écoles de musique dites structurantes.

Le montant total des subventions proposées pour 2016 pour les écoles de musique associatives dites « locales » est de 27 244 €.

Les écoles de musique associatives ont eu jusqu'au 31 octobre 2015 pour déposer leur demande de soutien dans le cadre du fonds d'aides aux écoles de musique.

11 associations ont sollicité une aide pour l'exercice 2016.

**I. Éligibilité des écoles de musique**

Parmi les dossiers déposés, une école ne satisfait pas à certains critères d'éligibilité. Il s'agit de « Divertimento » qui n'a pas de pratique collective régulière dans son offre de formation.

Au total, 10 associations sont déclarées éligibles.

L'école de musique de l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon a présenté un dossier en vue de satisfaire aux critères d'une école de musique structurante. Son dossier sera présenté et intégré dans une prochaine délibération.

9 associations remplissent les critères des écoles de musique dites « locales ».

## II. Calcul des subventions

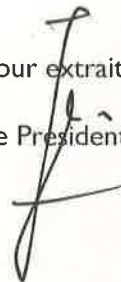
Le montant total des subventions proposées dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musique dites « locales » pour 2016 est de 27 244 € répartis ainsi :

ECOLES DE MUSIQUE	Subvention proposée 2016
<b>BESANCON</b>	
AT SAINT FERJEUX	1 952 €
AT MONTRAPON	4 808 €
AT MUSICAL VELOTTE	3 398 €
AT MUSICAL LA POSTE	1 884 €
ASEP	3 889 €
ACADEMIE TCHAIKOVSKY	1 542 €
<b>SECTEUR NORD</b>	
ASC MISEREY SALINES	3 613 €
<b>SECTEUR SUD OUEST</b>	
AT MUSICAL GRANDFONTAINE	3 227 €
LASCAR	2 931 €
<b>Total écoles locales</b>	<b>27 244 €</b>

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020, de neuf subventions d'un montant total de 27 244 € accordées aux écoles de musique associatives dites « locales », dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2016.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 FEV. 2016



Contrôle de légalité